

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE
433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 13 MAI 2020

Convocation du 4 mai 2020

PRESENTS : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, Colette Roche, Isabelle Seiner, Gérard Lacraz, Gérard Mouillet, Cathy Messier, David Jordan*

ABSENTE EXCUSEE : *Céline Campan*

ABSENT : *Jean-Luc Chatenoud*

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Fournet

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

COMPTES DE GESTION & COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le Maire présente les comptes de gestion 2019 transmis par Mme Reigner-Dubil puis passe la parole à Marie-Claude Fournet, 1^{ère} adjointe pour la présentation des comptes administratifs 2019.

BUDGET PRINCIPAL

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	364 880.27 €
	Recettes :	765 402.97 €
<i>Excédent : 400 522.70 €</i>	<i>Excédent N-1 :</i>	<i>1 616 815.53 €</i>

Résultat définitif: 2 017 338.23 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	81 545.02 €
	Recettes :	196 309.39 €
<i>Excédent : 114 764.37 €</i>	<i>Excédent N-1 :</i>	<i>33 312.36 €</i>

Résultat définitif: 148 076.73 €

Dépenses engagées non mandatées 128 000.00 €

BUDGET ANNEXE EAU

<u>Section d'exploitation</u>	Dépenses :	136 653.11 €
	Recettes :	107 219.43. €
<i>Déficit : - 29 433.68 €</i>	<i>Excédent N-1 :</i>	<i>81 124.96 €</i>

Résultat définitifs : 51 691.28 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	6 505.38 €
	Recettes :	11 854.01 €
<i>Excédent : 5 348.63 €</i>	<i>Excédent N-1 :</i>	<i>49 609.22.€</i>

Résultat définitifs : 54 957.85 €

BUDGET LOTISSEMENT « LES CARDINATS II »

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	115 095.63 €
	Recettes :	115 095.63 €
<i>Excédent : 0.00 €</i>	<i>Excédent N-1 :</i>	<i>120 619.61 €</i>

Résultat définitifs : 120 619.61 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	115 095.63 €
	Recettes :	115 095.63 €
<i>Excédent : 0.00 €</i>	<i>Excédent N-1 :</i>	<i>103 904.19 €</i>

Résultat définitifs : 103 904.19 €

TRANSFERT D'ACTIF TERRAINS ET BÂTIMENTS DU FOOTBALL CLUB DE LA SEMINE

Le Maire rappelle que l'ex-Communauté de Communes de la Semine était compétente en matière de gestion du terrain de football et ses équipements annexes et que la Communauté de Communes Usses et Rhône n'a pas défini comme intérêt communautaire la gestion des terrains de football et annexes, dans le cadre de sa compétence sur la gestion des équipements sportifs.

La Communauté de Communes Usses et Rhône propose de transférer au bénéfice de la Commune de Chêne-en-Semine, les bâtiments et équipements.

Un document d'arpentage a été réalisé sur le site de la Croisée, afin d'individualiser ces équipements sur le cadastre, qui porteront dorénavant les numéros de cadastre suivants :

- Parcelle cadastrée en section ZB, n°262, d'une surface de 384 m²,
- Parcelle cadastrée en section ZB, n°270, d'une surface de 28 589 m².

Le Maire indique que le transfert total présente deux parcelles d'une surface totale de 28 973 m². Le conseil émet un avis favorable au transfert.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS D'EXPLOITATION

1. La société RANNARD Frères souhaite déplacer son installation de concassage situé lieu-dit Flève sur le site de l'ancienne porcherie. Par mesure de sécurité et afin d'en faciliter l'accès, la société sollicite l'autorisation d'emprunter le chemin d'exploitation n° 46 ; elle s'engage à le remettre en état, le goudronner et l'entretenir. L'adjoint délégué est autorisé à signer la convention.
2. Suite au dépôt d'une déclaration de division foncière en vue d'une future construction, l'accès sera autorisé par le chemin communal situé sur la parcelle cadastrée ZH n° 36. Le pétitionnaire est informé, qu'en aucun cas, la commune n'interviendra pour l'entretien, le

goudronnage de la voirie ainsi que l'installation d'éclairage public. Cette prescription sera précisée dans les avis accompagnant tout document d'urbanisme et fera l'objet d'une convention.

LEGS – DOSSIER ADMINISTRATIF

Le Maire rappelle que les consorts Wattier souhaite céder à la commune, pour l'euro symbolique, les 50% indivis de leur parcelle. La Société Safact est désignée pour établir l'acte sous forme administrative. Les frais seront à la charge de la commune. Les délibérations afférentes à cette vente seront prises.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

Le Maire remercie tous les conseillers municipaux pour leur collaboration et dévouement et tout particulièrement les membres qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat.

Clôture de la séance : 22 h 00

Le Maire
Paul RANNARD



TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2020/02/04	BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
2020/02/05	BUDGET EAU APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
2020/02/06	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES CARDINATSII » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
2020/02/07	ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES
2020/02/08	TRANSFERT DE LA GESTION DES BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS LIES A LA PRATIQUE DU FOOTBALL AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE CHÊNE EN SEMINE
2020/02/09	CONVENTION POUR LA REMISE EN ETAT, LE GOUDRONNAGE ET L'ENTRETIEN DU CHEMIN D'EXPLOITATION N°46 SOCIETE RANNARD/COMMUNE
2020/02/10	ACQUISITION TERRAIN CONSORTS WATTIER
2020/02/11	PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE PURGE DES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES